



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL

Qualité, Vitalité & Performance



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 606-03-2024

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, le conseil a adopté le règlement numéro 606-03-2024, règlement modifiant le règlement de zonage 606-2023 tel que déjà amendé afin de réviser certaines dispositions règlementaires.
- 2- Le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette a été émis en date du 7 mai 2024.
- 3- Le règlement numéro 606-03-2024 entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce NEUVIÈVE jour du mois de MAI
deux-mille-vingt-quatre.**

Directeur général et greffier-trésorier
M. Miguel C. Rousseau